

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2010

---

RÉGULATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE - (n° 2550)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 34

présenté par  
M. Chartier

-----  
**ARTICLE 2 QUATER**

À l'alinéa 11, supprimer par deux fois les mots :

« , dans un délai fixé par décret ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.